

Des ONG demandent la construction de bains-douches à Saint-Denis

Dossier de la rédaction de H2o
December 2020

La Ligue des Droits de l'Homme, section de Plaine Commune lance un appel pour la programmation et la construction de bains-douches à Saint-Denis, auquel se sont associés le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples de Saint-Denis, Utopia 56 coordination de Paris et Droit au Logement, rejoint par d'autres ONG. L'appel est adressé à Mme HIDALGO, maire de Paris et présidente de la SOLIDEO (la société de livraison des ouvrages olympiques) ainsi qu'aux présidents du COJO (comité d'organisation des JO), de la Métropole du Grand Paris, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de Plaine Commune et aux préfets de Seine-Saint-Denis et de la Région Île-de-France.

Les plus de 1 500 exilés du campement de la porte de Paris à Saint-Denis ont interpellé les consciences de tous les citoyens par leur lettre parue dans le quotidien Libération le 4 novembre 2020. Les signataires de l'appel demandent à SOLIDEO de se montrer crédible quand elle annonce faire de ces Jeux Olympiques des jeux "inclusifs" et, pour ce faire, de programmer, co-financer et livrer avant 2024 un établissement de type bains-douches à Saint-Denis, à proximité immédiate de la porte de Paris. Si un tel établissement, comparable à ceux existants dans Paris, ne répondra pas à tous les besoins il sera une preuve au moins concrète et durable de Jeux olympiques réellement inclusifs. Ce bains-douches devra offrir des services gratuits, propres et suffisamment dimensionnés : douches, wc, cuisines, salles de repos chauffées, recharges électriques, conciergerie, lave-linges, suivi médical, suivi psychologique et social dans plusieurs langues, etc. de manière complémentaire aux établissements et services des associations du territoire.

La commune de Saint-Denis ne dispose d'aucun établissement de bains-douches. Plusieurs organisations signataires de l'appel ont obtenu du juge des référés du Tribunal administratif de Paris, par ordonnance du 5 juin 2020, que l'établissement territorial Plaine Commune ainsi que les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers installent des points d'eau, des cabines de douche et des sanitaires en nombre suffisant pour les migrants installés sur leurs territoires. À ce jour, aucun équipement de douches n'a été réalisé.

Appel pour la construction de bains-douches à Saint-Denis

Lettre "Nous qui dormons sous vos ponts" - Libération, 4 novembre 2020

Bientôt le retour des bains-douches ? - JSD, Le Journal de Saint-Denis, 9-15 décembre 2020, p.4